



Réhabilitation Environnementale
de Terrains Industriels Anciens

DADT du puits GALLICIAN 9 (GAL9)

Périmètre d'exploitation : Gallician

Puits : GALLICIAN 9 (GAL9)

Objet : Déclaration d'Arrêt Définitif de Travaux miniers

Etablie au titre des articles 43 et suivants du décret n°2006-649 du 2 juin 2006 (relatif aux travaux miniers et à la police des mines) pris en application des articles L.163-1 et suivants du Nouveau Code Minier

Date : 02/12/2021

Document rédigé par : Amélie FIOUX

e-mail : amelie.fioux@external.totalenergies.com

Téléphone : 05 59 92 26 90

COUPLIER ADJIVÉ
PRÉFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS

20 MARS 2023

D.C.L.C.

Référence du document : 211202-MEM-R-L0-EFRA00013-MRA1-GAL9-Mémoire DADT-V1

Révisions

Édition	Date	Rédaction	Approbation	Objet de la révision
V0	02/12/2021	FIOUX Amélie	BERTRAND Audrey	Création du document
V1	07/03/2023	FIOUX Amélie	BERTRAND Audrey	Edition finale du document

Observations

--



Table des Matières

1. INTRODUCTION	5
1.1. PRESENTATION DE L'EXPLOITANT	5
1.2. PRESENTATION DU DEMANDEUR	5
2. OBJET DU DOCUMENT	5
3. CONTEXTE REGLEMENTAIRE	7
4. HISTORIQUE DU PERIMETRE D'EXPLOITATION DE GALLICIAN	7
5. PRESENTATION DU SITE	7
5.1. CONTEXTE FONCIER.....	7
5.2. LE Puits GALLICIAN 9 (GAL9)	8
5.2.1. Résumé.....	8
5.2.2. Historique.....	8
5.2.3. Bouchage du puits.....	8
6. PRESENTATION DES INSTALLATIONS LIEES AU Puits GAL9	10
6.1. LES INSTALLATIONS LIEES A L'EXPLOITATION.....	10
6.1.1. Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE)	10
6.1.2. Les installations de surface liées à l'exploitation	10
6.2. INSTALLATIONS NECESSAIRES LORS DU BOUCHAGE DES Puits.....	10
6.3. INSTALLATIONS DE PREVENTION DES POLLUTIONS	10
7. CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL DU SITE GAL9	11
7.1. CONTEXTE GEOLOGIQUE	11
7.2. CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE.....	11
7.3. CONTEXTE HYDROLOGIQUE.....	11
7.4. ZONES SENSIBLES.....	11
7.5. ETUDE DE VULNERABILITE.....	12

8. DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL	13
8.1. DIAGNOSTIC DU SITE GAL9, REALISE EN 2005.....	13
8.2. DIAGNOSTIC DU SITE GAL9, REALISE EN 2019.....	13
8.2.1. Résumé des investigations.....	13
8.2.2. Conclusions du diagnostic environnemental	14
9. MISE A L'ARRET DEFINITIF DES INSTALLATIONS	16
9.1. DEMANTELEMENT DES INSTALLATIONS DE SURFACE	16
9.2. MISE A L'ARRET DEFINITIF DES CANALISATIONS	16
10. DESTINATION DES PARCELLES	16
10.1. USAGE FUTUR	16
10.2. CANALISATION	16
11. REHABILITATION DU SITE	17
11.1. TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DU SITE, REALISES EN 2005	17
11.2. CONCLUSION SUR L'ETAT DU SITE	17
12. ACCIDENTS ET INCIDENTS REPERTORIES	17
13. RISQUES RESIDUELS DES PUIITS	17
14. MESURES DE SURVEILLANCE, CONSERVATION DE MEMOIRE ET CONTRAINTES D'USAGES A L'ISSUE DES TRAVAUX	18
14.1. LES MESURES DE SURVEILLANCE	18
14.2. CONSERVATION DE MEMOIRE ET CONTRAINTES D'USAGES A L'ISSUE DES TRAVAUX.....	18

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation du puits GAL9 au 1/25 000	6
Figure 2 : Plan d'implantation des investigations réalisées au droit du site GAL9 (<i>RAMBOLL</i>)	15

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Contexte foncier du Site Gallician 9	7
Tableau 2 : Synthèse de l'étude de vulnérabilité du site GAL9.....	12

LISTE DES ANNEXES

Annexe A	Plan de situation du puits GAL9 au 1/25000
Annexe B	Plan de situation du Périmètre d'exploitation de GALLICIAN au 1/50 000
Annexe C	Copies des décrets d'octroi et de mutation du Périmètre d'exploitation de GALLICIAN
Annexe D	Plan parcellaire du site
Annexe E	Rapports de fermeture du puits GAL9
Annexe F	Echanges de courriers avec l'administration relatif au puits GAL9
Annexe G	Plan du site (2004)
Annexe H	Rapport de réhabilitation du site GAL9

1. Introduction

1.1. Présentation de l'exploitant

TotalEnergies EP France (TEPF) exploitait, depuis le milieu du XXème siècle, des gisements de gaz et de pétrole, situés principalement dans le Sud-Ouest de la France. Ses principales installations de traitement d'hydrocarbures étaient implantées à Lacq (Pyrénées Atlantiques), sur la plate-forme industrielle « Induslacq ».

Face au déclin de ces gisements, TEPF procède progressivement à la fermeture définitive de ses installations de production.

Dans ce contexte, et conformément à la réglementation, TEPF présente les dossiers de Déclaration d'Arrêt Définitif de Travaux miniers (DADT).

1.2. Présentation du demandeur

RETIA, filiale du Groupe TotalEnergies, est une société dont la mission est la Réhabilitation Environnementale des Terrains Industriels Anciens ayant appartenu ou appartenant au Groupe TotalEnergies.

TotalEnergies EP France (TEPF) a passé un contrat de maîtrise d'ouvrage déléguée à RETIA pour la réhabilitation de ses actifs.

L'adresse postale de RETIA Lacq / TEPF est la suivante :

Zone Induslacq
Bâtiment CO
RD 817
64170 Lacq

2. Objet du document

Dans le cadre de sa mission de maîtrise d'ouvrage déléguée pour le compte de TEPF, RETIA vous adresse, par la présente, la Déclaration d'Arrêt Définitif des Travaux Miniers (DADT) du puits Gallician 9 (GAL9, réf. BSS002GUWS) situés dans le périmètre d'exploitation de Gallician, sur la commune de VAUVERT (Gard, 30).

Ce document concerne l'arrêt de l'ensemble des installations de surface liées à ce puits. Aussi, et ce conformément aux conclusions de la réunion DREAL Languedoc-Roussillon / RETIA du 19 juin 2014, ce document vise à régulariser l'arrêt définitif des travaux miniers sur ce site.

Le plan de situation du puits au 1/25 000 est présenté en **figure 1** ainsi qu'en **Annexe A**.

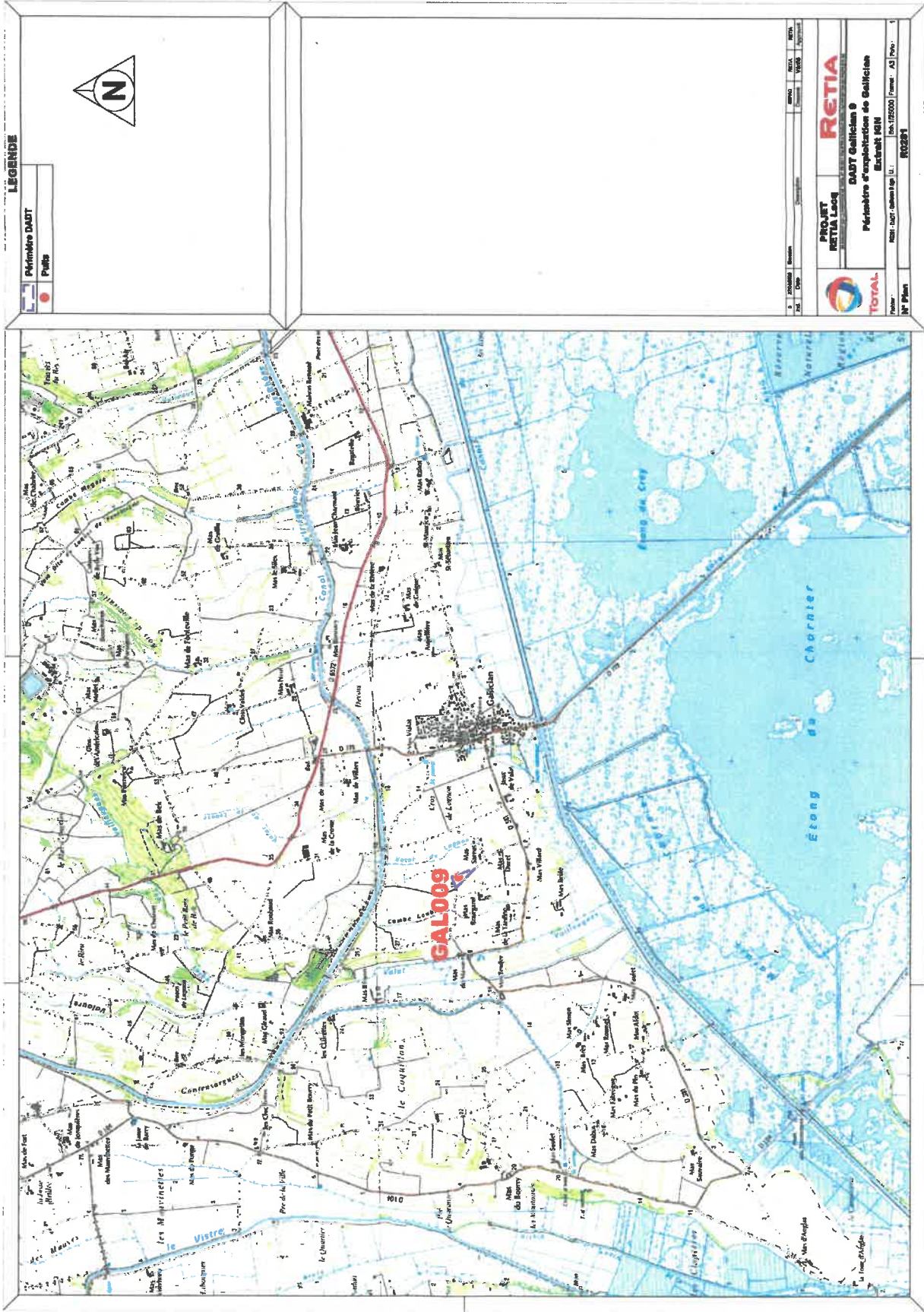


Figure 1 : Localisation du puits GAL9 au 1/25 000

3. Contexte réglementaire

Cette Déclaration d'Arrêt Définitif des Travaux miniers (DADT) est établie au titre des articles 43 et suivants du décret n°2006-649 pris en application des articles L.163-1 et suivants du Nouveau Code Minier.

Aux termes des études réalisées par RETIA tels que définies dans la DADT, et validées par l'autorité compétente en la matière, la police des Mines sera levée en application des dispositions de l'article L.163-9 du Nouveau Code Minier.

Ce dossier de DADT est établi selon les critères de la grille d'analyse DADT issue de la « Synthèse définitive GT Après Mines de Mai 2010 ».

L'arrêté ministériel du 8 septembre 2004 est concerné pour les modalités techniques d'application de l'article 43 du décret suscit.

4. Historique du Périmètre d'Exploitation de Gallician

Suite à la demande du 4 octobre 1943 de la Société Nationale des Pétroles du Languedoc Méditerranéen (SNPLM), il a été accordé le permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides et gazeux (PERH) de Gallician à dater du 25 juin 1946.

Par pétition du 24 mars 1947, il a été demandé l'extension du permis. A la suite de cela, l'Administration a accordé un nouveau PERH à dater du 21 mai 1949, prolongé par décret du 27 décembre 1954.

Suite à la demande du 25 juillet 1956, l'Administration a accordé par Arrêté, paru au Journal Officiel du 9 février 1957, le permis d'exploitation d'hydrocarbures liquides ou gazeux de Gallician. Il est alors valable pour une durée de cinq ans. Le plan de situation du Périmètre d'exploitation de GALLICIAN est présenté en **Annexe B**.

Ces recherches et la mise en exploitation n'ont pas permis de concrétiser une exploitation viable, celles-ci n'ont pas abouti à une demande de concession.

Une copie de l'ensemble des décrets et arrêtés susvisés, disponibles, est présentée en **Annexe C**.

5. Présentation du site

5.1. Contexte foncier

L'emprise foncière du site Gallician 9 s'étend sur environ 0,9 ha. La liste des parcelles constitutives du site ainsi que leur statut foncier actuel est détaillé dans le tableau ci-dessous.

Localité	N° section(s)	N° parcelle(s)	Statut foncier TEPF	Superficie (ha)
Vauvert	CT	20	aucune emprise foncière	0,8844

Tableau 1 : Contexte foncier du Site Gallician 9

Un plan parcellaire du site est présenté en **Annexe D**.

5.2. Le puits Gallician 9 (GAL9)

5.2.1. Résumé

Nom du puits	Gallician 9 (GAL9)
Type d'exploitation	Producteur d'huile
Profondeur	2653 m
Date de fin de forage	1956
Date de fin de bouchage	2004

Les coordonnées de la tête de puits (en LAMBERT 93) sont les suivantes :

X = 803 565 m
Y = 6 283 618 m
Zsol = 15 m/NM

5.2.2. Historique

Le puits a été foré par la Société Nationale des Pétroles Languedoc Méditerranée (SNPLM) du 27 janvier au 11 juillet 1956 jusqu'à une profondeur finale de 2653 m/sol. Ce puits exploitait le niveau réservoir de la « série calcaire » sur l'intervalle de profondeur 2187-2189,5m/sol datant de l'Oligocène. Il a été mis en production en août 1956.

Des bouchages fréquents du tubing, causés par la formation de ponts de paraffine, ont été observés dès le mois d'octobre 1956, perturbant la production d'huile. La fréquence de formation de ces bouchons de paraffine a conduit à l'arrêt du puits en mars 1957 pour réaliser un work-over. Il a été réalisé en août 1957.

Suite à cette intervention, aucune autre information n'a été retrouvée sur l'éventuelle reprise de la production. Elle a cessé au plus tard en 1959. Les opérations de mises en sécurité du puits ont été menées 29 septembre au 2 octobre 2004.

5.2.3. Bouchage du puits

Le programme de fermeture, référencé EP/F/FPOG JMV n°04-356, conforme aux règles fixées par les articles 49 à 51 du titre FORAGE du RGIE, a été présenté à la DRIRE Languedoc-Roussillon lors d'une réunion le 6 avril 2004 sur la commune de Vauvert (30), dans les locaux de la saline ATOFINA. Ce programme a ensuite fait l'objet d'une validation par le « pôle hydrocarbure de Bordeaux », mentionné dans un courrier de la DRIRE en date du 21 décembre 2004.

Les opérations de fermeture définitive du puits GAL9 se sont déroulées du 27 novembre au 5 décembre 2004. Elles sont résumées dans le rapport de fermeture, référencé EP/F/FPOG/LB n°04-683, joint en **Annexe E**. La coupe du puits après les opérations de bouchage y est également présentée. Une visite du chantier a été réalisée par la DRIRE Languedoc-Roussillon le 17 décembre 2004 dont le compte-rendu est placé en **Annexe F**.

Suite à ces opérations de bouchage, le Rapport de fermeture définitive, référencé EP/F/FPOG/LB n°04-683, a été transmis aux services de la DRIRE Aquitaine et de la DRIRE Languedoc-Roussillon par courriers du 10 mars 2006. Les copies des courriers échangés avec l'administration, à notre disposition, sont présentées en **Annexe F**.

La période d'observation post-bouchage d'une durée de 1 mois (réalisée du 5 décembre 2004 au 6 janvier 2005) a permis à TEPF de vérifier l'absence de pression résiduelle en tête de puits.

6. Présentation des installations liées au puits GAL9

6.1. Les installations liées à l'exploitation

6.1.1. Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

Aucune Installation Classée pour la Protection de l'Environnement n'a été exploitée sur le site de GAL9.

6.1.2. Les installations de surface liées à l'exploitation

Aucune information liée à la période d'exploitation du puits (de 1956 à 1959) n'a été retrouvée. Par conséquent, il est à considérer à minima la tête de puits et la cave correspondante.

6.2. Installations nécessaires lors du bouchage des puits

Les opérations de bouchage du puits ont nécessité des travaux d'aménagement de plateforme afin d'accueillir le RIG de forage. Le plan joint en **Annexe G**, datant de juin 2004, présente l'emplacement probable des installations de surface nécessaires à ces opérations.

Un bourbier de bouchage d'une capacité de 200 m³ aurait été créé, à proximité de la tête de puits.

6.3. Installations de prévention des pollutions

Protection des eaux souterraines

En cours de forage, toutes les précautions ont été prises pour éviter de mettre en communication les aquifères éventuels par la mise en œuvre de fluides de forage à des pressions appropriées.

Les zones aquifères et les réservoirs ont été isolés par des cuvelages cimentés, de façon à éviter toute mise en communication entre les différentes zones perméables régionalement isolées.

Aucun incident n'a été relevé lors de ces opérations.

Protection des eaux superficielles

L'emplacement de forage a été ceinturé par un réseau de collectes des eaux de ruissellement. Ce réseau a été équipé d'un piège à huile. Ainsi les eaux susceptibles de contenir des égouttures d'hydrocarbures ont été drainées vers le bassin de récupération.

Aucun incident n'a été relevé lors de ces opérations.

7. Contexte environnemental du site GAL9

Ce paragraphe synthétise l'étude environnementale réalisée par le bureau d'étude RAMBOLL dans le cadre du diagnostic de sol du site des puits Gallician 9 (GAL9). Cette étude est disponible dans son intégralité dans le rapport de diagnostic sol réf. FRTOTMS020-M2.1 joint en complément de la présente DADT.

Les éventuelles citations du rapport RAMBOLL faites dans le présent document sont indiquées en italique.

7.1. Contexte géologique

D'après la carte géologique du secteur (Carte BRGM n°991 de Lunel, 1/50 000) la parcelle est implantée sur des alluvions plio-quadernaires (apport rhodanien) constituées de galets de 1 à 40 cm de natures diverses. Un sable argileux jaune fluvialite emballé les éléments grossiers et peut parfois constituer des lentilles sableuses. Cette formation est rencontrée sur une épaisseur de 15 m d'après la coupe du puits.

En-dessous, des sables du Pliocène ont été trouvés lors de la foration jusqu'à une profondeur de 110 m.

7.2. Contexte hydrogéologique

Un aquifère superficiel est présent au droit du site dans les alluvions plio-quadernaires et les sables du pliocène à une profondeur estimée entre 2,8 et 5 m. Cet aquifère a une faible perméabilité mais localement, les sables pliocènes peuvent s'avérer particulièrement productifs et la nappe y est exploitée pour l'alimentation en eau potable. Vingt-sept puits ou forages, notés comme point d'eau (usage inconnu), ont été identifiés autour du puits GAL9 dans un rayon de 800 m. Le plus proche est situé au « Mas Bourgarel » à 240 m au sud-ouest du site. Les captages AEP (Adduction Eau Potable) les plus proches sont situés à 930 m à l'est/sud-est de la parcelle (vers Gallician). Le sens d'écoulement n'est pas connu mais il est probablement dirigé vers le sud, suivant la topographie générale et en direction de l'Etang du Charnier.

7.3. Contexte hydrologique

Aucun cours d'eau n'est identifié à proximité immédiate de la parcelle. A noter cependant la présence d'un ruisseau temporaire à 200 m à l'ouest du site qui se jette dans le Valat de Valliougues après avoir longé le site GAL3-5. Un autre ruisseau temporaire, le Valat de Lagnon, situé à 200 m à l'est du site, ne semble pas avoir d'exutoire et pourrait correspondre à un fossé.

7.4. Zones sensibles

Le site n'est inclus dans aucun périmètre d'inventaires écologiques.

Zones NATURA 2000

Le site GAL9 se situe à environ 500 m au Nord d'une zone Natura 2000, identifiée au titre de la :

- Directive Habitats : « Petite Camargue » n° FR9101406 couvrant une superficie de 34 412 ha sur le département du Gard et correspondant à une grande zone humide littorale de la côte méditerranéenne,
- Directive Oiseaux : « Camargue gardoise fluvio-lacustre » n° FR9112001 couvrant une superficie de 5 728 ha sur le département du Gard.

Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Il existe deux ZNIEFF de type I et II à proximité du site GAL9, à environ 500 m au sud du site :

- Camargue gardoise, ZNIEFF II n°910011531 (42 422 ha), située à environ 500 mètres au sud du site,
- Etangs du Charnier et du Scamandre, ZNIEFF n°910011530 (4301 ha).

7.5. Etude de vulnérabilité

Les principales informations mises en évidence lors de l'étude de vulnérabilité sont synthétisées dans le tableau suivant.

Compartiment	Contexte	Usage	Vulnérabilité
Eaux souterraines	Aquifère superficiel présent mais de faible perméabilité générale, localement productif.	Captages AEP en aval hydraulique du site mais à une distance de 930m. Possibilité de prélèvements agricoles ou de puits chez des particuliers dont un à 240m au sud-ouest du site	« Potentiellement vulnérable » en raison d'usages potentiels et des AEP.
Eaux de surface	Aucun cours d'eau à proximité immédiate. Ruisseaux temporaires à 200m à l'ouest et est du site.	Aucun usage référencé, possibilité prélèvement agricole ou privés.	« Faible vulnérabilité » en raison de la nature temporaire des ruisseaux et de leur distance par rapport au site.
Sols	Terrains gravelo-argileux sur argiles plastiques graveleuses.	Usage agricole au droit de la parcelle et dans les environs, habitations (à environ 200m du site).	« Vulnérable » en raison de l'usage sensible (culture de vignes).
Air	Aucune activité sur site pouvant mener à des émissions atmosphériques.	Aucun.	« Absence de vulnérabilité »
Espaces naturels	Le site GAL9 est à 500m au Nord des périmètres des zones ZNIEFF et NATURA 2000.	Absence d'habitats naturels prioritaires au sens de la directive Habitats et absence d'espèces protégées dans la zone d'étude et ses environs immédiats.	« Faible vulnérabilité »
Population	Habitations isolées à 200 et 250 mètres.	Activité agricole sur site et dans le secteur environnant.	« Faible vulnérabilité »

Tableau 2 : Synthèse de l'étude de vulnérabilité du site GAL9

8. Diagnostic environnemental

8.1. Diagnostic du site GAL9, réalisé en 2005

Dans le cadre de la cessation d'activité et de la remise en état du site GAL9, un diagnostic environnemental a été mené par le Laboratoire de Contrôle et Environnement (LCE) de TEPF en 2005. Il a consisté à la réalisation de 5 sondages sur les sols, jusqu'à une profondeur maximale de 2,3 m, ainsi que d'un prélèvement de terres d'un andain situé à l'extérieur du site.

Les paramètres pH, indices hydrocarbures, HAP, métaux ont été analysés sur les échantillons de sols. Les principaux résultats de ce diagnostic sont :

- La teneur en HCT (11 000 mg/kg) au droit du tas de matériaux extérieur au site indique qu'il s'agit de boues solidifiées, nécessitant un traitement en filière spécialisée,
- Plusieurs teneurs anormales en hydrocarbures sont relevées (teneur maximale de 1400 mg/kg), principalement au droit des remblais du site. Leur retrait est préconisé pour être remplacé par de la terre végétale,
- Le sondage 4 présente des teneurs significatives en fond de sondage (7200 mg/kg) indiquant potentiellement la présence d'un ancien bourbier.

Un résumé technique est intégré au rapport de réhabilitation du site, placé en **Annexe H**.

8.2. Diagnostic du site GAL9, réalisé en 2019

Le rapport du diagnostic environnemental réalisé par le bureau d'études RAMBOLL est joint au présent document. Ce diagnostic avait pour objectif de vérifier la qualité environnementale des sols après les travaux de réhabilitation menés en 2005, présentés au §11. Il contient l'ensemble des résultats d'analyses sous forme de tableaux et de cartographies, les logs de terrain, les bordereaux d'analyses ainsi que les conclusions avancées dans ce chapitre.

Les citations du rapport de diagnostic sont reprises en italique ci-dessous.

8.2.1. Résumé des investigations

Les investigations de terrain ont été réalisées en novembre 2019. Les programmes d'investigations de terrain et d'analyses en laboratoire mis en œuvre sont présentés en suivant.

Le programme d'investigations sur les sols du site GAL9 a compris la réalisation de 6 sondages jusqu'à une profondeur maximale de 4m, à l'aide d'une sondeuse Géoprobe (S0 à S4 et S6). L'absence de sondage S5 est à noter : cela fait suite à une erreur de dénomination en phase terrain du point, nommé alors S6.

Les échantillons ont été conditionnés et envoyés pour analyse des substances suivantes :

- *les BTEX (Benzène, Toluène, Éthylbenzène et Xylènes) ;*
- *les HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) ;*
- *les HCT (HydroCarbures Totaux) C5-C10 et C10-C40 ;*
- *les métaux (As, Cd, Cr, Cu, Hg, Pb, Ni et Zn).*

La localisation de l'ensemble des investigations réalisées sur le site GAL9 est présentée sur le plan en **figure 2**.

8.2.2. Conclusions du diagnostic environnemental

Le sondage GAL9_S0, positionné hors des zones d'activité de l'ancienne plateforme, correspond à l'ouvrage de référence pour le fond géochimique local. Les concentrations en chrome, cuivre et nickel sur brut dépassent légèrement la valeur de référence ASPITET pour un sol « ordinaire » mais restent inférieures à la valeur de référence pour un sol « d'anomalie modérée ».

Sur la base des résultats d'analyse de ce sondage de référence, les observations suivantes peuvent être faites :

- Les échantillons prélevés au sondage GAL9_S3 (ancien borbier) contiennent des traces de divers métaux (Cu, Hg, Pb et Zn). Seules les teneurs en cuivre sont légèrement supérieures à la gamme de concentration représentative du bruit de fond géochimique local sur les échantillons prélevés entre 0 et 0,5 m de profondeur (73mg/kg) et entre 0,5 et 1,2 m de profondeur (74 mg/kg). L'horizon profond (1,5-3,2 m) ne présente plus d'anomalie de concentration en cuivre ;*
- L'échantillon prélevé au sondage GAL9_S4 (emplacement d'un monticule d'origine et de nature inconnue et sur un ancien borbier) contient des traces de cuivre ; la concentration mesurée est, cependant, du même ordre de grandeur que celle du bruit de fond géochimique local. La présence d'une nappe vers 2,8 m de profondeur, n'a pas permis de prélever au-delà de 2,7 m.*

Au vu des résultats de la campagne de novembre 2019, seules de faibles anomalies en cuivre ont été relevées sur le site jusqu'à 1,2 m de profondeur au niveau d'un ancien borbier. Le site étant aujourd'hui occupé par des vignes, il est vraisemblable que cette anomalie soit liée à l'usage actuel du site et non aux activités passées (utilisation du cuivre en viticulture pour lutter contre le mildiou).

D'après notre retour d'expérience, les concentrations mesurées ne sont pas susceptibles de générer un risque sur la santé humaine.



Echelle : 0 10 20 40 Mètres
 Format : A3
 Système de coordonnées : IGF 1993 Lambert 93
 Projection : Lambert Conformé Conic

RAMBOLL
 Concessions du Languedoc
 GAL009
 Vauvert (30), France
 CLIENT : TOTAL - RTIA
 Projet N° : FRO79626

Figure 3 : Synthèses des Infrastructures observées par photographie aérienne ou sur plan (GAL9)
 Direction par : VDA
 Version : 1
 Date : 10/12/2019
 VÉRIFIÉ par : ABE
 Service : Topo Etude

Figure 2 : Plan d'implantation des investigations réalisées au droit du site GAL9 (RAMBOLL)

9. Mise à l'arrêt définitif des installations

9.1. Démantèlement des installations de surface

L'ensemble des installations et équipements de surfaces, nécessaires à l'exploitation du site de Gallician 9 a été mis à l'arrêt au plus tard au début de l'année 2005, suite au bouchage définitif du puits GAL9.

Le démantèlement des installations de surface présentes sur le site s'est déroulé à l'été 2005 lors des opérations de réhabilitation du site GAL9. Le rapport résumant ces opérations est présenté en **Annexe H**. Bien qu'aucune information n'ait été retrouvée sur la période d'exploitation du puits, la tête de puits ainsi que la cave associée sont toujours présentes au début de l'année 2005.

Il a été procédé aux opérations suivantes :

- Démolition de la cave, découpe de la tête de puits à une profondeur de 2 m sous le niveau du sol, soudage d'une plaque de 10 mm d'épaisseur sur le tube guide ;
- Démolition des dalles et caniveaux béton ;
- Dépose et évacuation d'une géomembrane d'étanchéité ;
- Dépose et évacuation de la fosse septique ;
- Dépose et évacuation des clôtures et balisages de chantier.

9.2. Mise à l'arrêt définitif des canalisations

Il n'est fait mention d'aucune canalisation sur site.

10. Destination des parcelles

10.1. Usage futur

Pour rappel, TEPE n'a plus la maîtrise foncière du site sur laquelle était sis le puits GAL9.

Une fois les sols réhabilités, les parcelles ont été restituées pour retrouver **leur usage agricole**.

La Préfecture jugera de l'utilité d'un « Porter à connaissance » auprès de la mairie de VAUVERT, pour le positionnement géoréférencé de ce puits, lequel pourrait alors être reporté sur les documents d'urbanisme (PLU).

10.2. Canalisation

Sans objet.

11. Réhabilitation du site

11.1. Travaux de remise en état du site, réalisés en 2005

Les travaux de réhabilitation du site Gallician 9 ont eu lieu en 2005. Le rapport de réhabilitation est présenté en **Annexe H**.

Préalablement à ces travaux de remise en état, un diagnostic environnemental, cité dans le rapport de réhabilitation, a été réalisé afin d'identifier d'éventuelles zones impactées. Il se composait de cinq sondages de sols répartis sur l'ensemble du site. Un résumé de ces investigations est également présenté dans le rapport de diagnostic de 2019 joint à la présente DADT.

Les travaux de réhabilitation se sont déroulés de juillet à août 2005 et ont été réalisés par la société SITA Remédiation. Ils ont consisté en la réalisation des opérations suivantes :

- Démolition des installations puis retrait et évacuation des bétons d'un volume de 140 m³ ;
- Retrait et évacuation de remblais d'un volume de 650 m³ ;
 - retrait de la couche de remblais 20 cm sur tout le site ;
 - retrait de l'impact au niveau du sondage n°4 (incertitude sur la profondeur excavée) ;
- Retrait et évacuation des boues solidifiées d'un tonnage de 846 T ;
- Evacuation de déchets divers ;
- Remblaiement du bournier et reprofilage du terrain ;
- Reprise, apport et mise en place de terre végétale.

Le bilan de réception des matériaux éliminés vers le centre de stockage de SITA Bellegarde sont présentés dans le rapport de réhabilitation en **Annexe H**.

11.2. Conclusion sur l'état du site

Suite aux conclusions établies lors de la campagne d'investigations des sols réalisée en 2019, les travaux de réhabilitation réalisés en 2005 ont été suffisants pour garantir la compatibilité du site avec l'usage agricole actuel.

12. Accidents et incidents répertoriés

Il n'est pas relevé de fait notable, ayant pu mettre en cause l'intégrité des personnes, entraîner des pollutions ou des dégâts matériels durant les phases de forage ou de bouchage du puits ou lors de son exploitation.

13. Risques résiduels des puits

Conformément aux conclusions du groupe de travail Après Mines, il est décidé pour les DADT puits de considérer les aléas résiduels liés au bouchage que : tout puits bouché selon l'article 49 du titre forage du RGIE (huile et gaz) n'ayant pas présenté de défaillance ou un quelconque problème depuis leur bouchage définitif peut être

considéré comme « mis en sécurité » et de fait n'est plus susceptible de présenter des inconvénients pouvant nuire aux intérêts mentionnés à l'article 79 du code Minier.

Le puits Gallician 9 répond aux critères ci-dessus :

- Le programme de bouchage, validé par la DREAL, a été établi selon les exigences de l'article 49 du Titre Forage du RGIE,
- Le rapport de bouchage définitif a attesté de la bonne réalisation des travaux conformément au programme ci avant. Ce rapport ne révèle aucun problème majeur au cours des opérations.

La période d'observation *post bouchage définitif* des puits, d'une durée de 1 mois, n'a pas montré de remontée de pression pour le puits GAL9.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, TEPF considère comme rarissime la probabilité d'occurrence d'aléas résiduels sur le puits Gallician 9.

14. Mesures de surveillance, conservation de mémoire et contraintes d'usages à l'issue des travaux

14.1. Les mesures de surveillance

Compte tenu des conclusions sur le risque résiduel et quel que soit l'usage futur retenu, aucune mesure de surveillance particulière n'est envisagée sur le puits Gallician 9.

14.2. Conservation de mémoire et contraintes d'usages à l'issue des travaux

Au vu des conclusions sur le risque résiduel du puits, TEPF n'envisage pas la mise en place de servitude particulière sur le puits Gallician 9.

En cas de changement d'usage, la compatibilité avec l'état résiduel du site devra être vérifiée.

